

8. Communauté de Commune La Septaine



CANTINE SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire est géré par la Communauté de communes de La Septaine. Il s'adresse aux enfants fréquentant les écoles de la commune.

Inscriptions :

L'inscription à la cantine est obligatoire pour chaque enfant. Elle se fait via un formulaire papier ou en ligne, disponible à la communauté de commune La Septaine.

TRANSPORT SCOLAIRE REMI

Le transport scolaire Rémi (Région Centre-Val de Loire) permet à tous les élèves éligibles de se rendre à leur établissement dans de bonnes conditions.

Qui peut en bénéficier ?

- Élèves domiciliés à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté
- Élèves âgés de plus de 3 ans et moins de 26 ans.
- Être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat et respecter la sectorisation scolaire (carte scolaire), sauf exceptions (sections internationales, sportives, etc.).

Ce que ça coûte ?

Le transport scolaire est gratuit pour les élèves bénéficiaires, mais des frais de dossier s'appliquent : 25 € par élève dans la limite de 50 € par représentant légal.

Quand s'inscrire ?

La période d'inscription annuelle est généralement fixée de début juin jusqu'à juillet sur le site **remi-centrevalde Loire.fr**